

Programme des municipales

Liste vos idées en lumière UPR - Patrice Cali

Probité, honnêteté, fiabilité, hors système, RIL

Services publics, centres villes, proximité, régie publique de l'eau

Mobilité

Écologie de proximité

Éducation

Dénonciation des reculs démocratiques et sociaux issus de notre appartenance à l'Union européenne

Logement

Sécurité

Aménagement

Le saviez-vous

L'environnement est victime de l'Union européenne

Crèche petite enfance

Immigration



Probité, honnêteté, fiabilité, hors système, RIL

L'UPR reprend intégralement les [30 propositions d'Anticor](#), association anti-corruption pour une gestion plus éthique des communes et de la vie politique.

- Un casier judiciaire vierge est exigé pour tous les candidats.
- La transparence de l'action et des finances municipales matérialisés en rendant publics les documents officiels et en créant un comité de surveillance des dépenses municipales.
- Le refus du cumul des mandats, la prévention des conflits d'intérêts et la suspension de tout élu mis en examen sont fondamentaux pour nous. La confiance entre le peuple et les élus est totalement érodée à cause des mauvaises pratiques d'élus et de partis traditionnels. Nous serons au service des habitants de Lyon 8.
- Volonté d'incarner une relève face aux scandales et condamnations dans les partis traditionnels, avec un positionnement « hors-système » et de vrais outils démocratiques conduisant à :
 1. La participation des citoyens aux décisions locales grâce au RIL (référendum d'initiative locale) sur les sujets importants et coûteux à la commune. Notre volonté est d'être au plus près des habitants pour leur rendre la capacité de décision conforme à une vraie démocratie. Les projets de fusion de communes ou d'installation de ronds-points seront par exemple proposés systématiquement aux habitants et soumis à leur décision par initiative du maire.
 2. Les habitants pourront déposer en mairie une proposition de RIL pour un sujet local, le maire et son conseil municipal pourront être également à l'initiative.
 3. Une date annuelle sera choisie pour que les citoyens puissent voter pour les initiatives qui auront été validées par le soutien suffisant d'électeurs en fonction du seuil conformément à la taille de la commune. Ce seuil de validation d'une initiative est de 8% des électeurs avec dépôt de signatures en mairie pour soutenir la demande. Dans ce cas-là nous mettrons en œuvre le référendum et en appliquerons le résultat.

Le référendum d'initiative local sera au cœur de notre programme : ce seront vos idées qui seront mises en lumière.

Cette démarche participative et transparente sera de nature à rétablir la confiance des citoyens en leurs élus pour assurer, ensemble, le mieux vivre dans un arrondissement uni et solidaire, respectueux des enjeux sociaux et environnementaux.

- Une gestion efficace et compétente de la commune :
- Le budget municipal sera géré en « bon père de famille », avec grande attention, pour éviter les projets démesurés et des dépenses superflues. Nous exigerons le retour de la dotation globale de fonctionnement de l'État à son niveau de 2014.

Services publics, centres villes, proximité, régie publique de l'eau

- Notre souci permanent est celui du bien-être collectif et de la sécurité des habitants. Pour cela nous défendons les services publics et le commerce local pour un meilleur cadre de vie. Nous sommes déterminés à lutter contre les incivilités, la délinquance et les décharges sauvages.
- La revalorisation des centres villes pour un commerce de proximité et une dynamique vertueuse de l'emploi et du lien social. Nous portons une attention spéciale aux artisans avec la création d'une maison municipale dédiée afin de les soutenir.
- Notre volonté est de mettre en avant une écologie de proximité. Par exemple en préservant les habitants de l'utilisation de pesticides trop proches des zones d'habitation. Le soutien aux producteurs locaux et aux circuits courts est une priorité. La mise en place de zone de cultures ouvertes à tous est un moyen de favoriser l'autonomie locale, une alimentation saine et du lien social.
- Nous demanderons le retour d'une régie publique de l'eau afin de préserver la qualité de l'eau, une gestion saine et des prix raisonnables.

J'ai signé la pétition "Pour que l'eau de la métropole reste un bien public" et je m'engagerai si je suis élu à revenir à une régie publique, pour la production et la distribution de l'eau potable, en lien avec l'assainissement (qui est déjà en régie publique). Voici le commentaire que j'ai apporté : « *Je signe cette pétition tout en signalant que c'est notre appartenance à l'UE qui nous impose la privatisation de nos services publics. Les infrastructures françaises sont vendues à la découpe petit à petit, conformément aux objectifs d'austérité poussés par l'UE, et conformément à l'article 106 du TFUE, qui demande la mise en concurrence de TOUS les services publics. À l'UPR nous souhaitons renforcer la régie publique de l'eau en la sortant de sa logique de rentabilité et en la libérant de l'article 106 du TFUE par le Frexit car l'unanimité des 27 états membres est impossible. Nous voulons une eau plus abordable, moins polluée, mieux gérée et de bien commun.*

➔ <http://eau-biencommun-aura.fr/petition-eau-bien-public-lyon/>

Mobilité

Une chose à faire est de corriger une mesure mal ciblée concernant l'interdiction de circulation des véhicules porté sur une limite d'âge de 10 ans qui n'a aucun sens, sinon celui d'assurer une rente aux constructeurs automobiles. De plus, cette limite d'âge créé une obsolescence normative des véhicules, l'impact écologique en terme de gaspillages des ressources et d'énergie peut donc être négatif. Enfin, cette limite d'âge est économiquement injuste car elle accentuera la pression économique sur des foyers modestes. Tout le monde n'a pas forcément les moyens d'acheter un véhicule tous les 10 ans.

- L'interdiction de circulation doit être portée sur un niveau de pollution (véhicules trop polluant), à définir progressivement comme cela avait été fait pour les nouveaux véhicules.
- Les zones à faible émission ne doivent pas s'intéresser à l'ancienneté d'un véhicule mais à son niveau d'émission. Pour les véhicules qui ont été vendu [en fraudant les contrôles](#), il faudra bien sur aider les consommateurs victimes de ces fraudes s'ils sont soumis à une interdiction de circulation.
- Dans l'idéal, il faudrait financer ces aides de reconversion par des amendes envers entreprises coupables (des fraudes) voir même envers la CE ([pour sa complicité](#)), mais il s'agit la de prérogatives au minimum nationales, et non municipales. Nous ne pouvons les garantir, mais nous agirons en ce sens.
- Sur du plus long terme, une quatrième chose à faire est d'aider au développement de voitures « propres ». Il faut s'intéresser aux voitures électriques, à hydrogène ou à air comprimé et à leur état de maturité, en n'oubliant pas de prendre en compte la production du carburant. Il s'agit peut-être plus de prérogatives du département ou de la région, mais n'oublions pas que pour Lyon lors des élections des 15 et 22 mars seront élus des conseillers municipaux mais également des conseillers métropolitains qui ont remplacé les élus départementaux et il faudra veiller à ce que les véhicules soient recyclés correctement et ne soient pas "exportés" vers d'autres pays (d'Afrique par exemple) sinon cela n'a aucun sens écologique.
- Sur une problématique clairement municipale, notre programme est d'aider au développement des transports en commun et des transports individuels alternatifs à la voiture :
 - agrandissement et sécurisation des pistes cyclables
 - certaines routes réservées uniquement aux vélos, trottinettes, rollers, piétons (comme sur les quais du Rhône).
 - feux tricolores adaptés aux vitesses des vélos et non des voitures sur certains axes.
 - parcs relais vélos

- parc de stationnement pour les trottinettes
- un seul service de location de trottinettes avec mise en location soit à la course, au jour, à la semaine, au mois (ce qui réduira le nombre de trottinettes qui traînent.)
- amélioration / agrandissement des parcs relais voitures.
- gratuité du titre de transport pendant les pics de pollution, voir si possible pendant les heures de pointe.
- Plus de fréquence sur les lignes de tramways, bus et de métro.
- Élargir l'ouverture des métros à 3 heures du matin et inclure les jeudis soir.

Nous souhaitons fortement nous inspirer du [modèle de Copenhague](#), tous les travaux internationaux montrent que plus il y a de vélos, moins il y a d'accidents. Le vélo est plus facile, plus rapide, plus écolo.

Écologie de proximité

- Soutien aux producteurs locaux et aux circuits courts est une priorité.
- Mise en place de zone de cultures ouvertes à tous qui est un moyen de favoriser l'autonomie locale, avec une alimentation saine et du lien social.
- Poser des panneaux photovoltaïques sur les toits.
- Végétaliser les façades et les toits des immeubles.
- Remplacer les panneaux publicitaires par des arbres dont des arbres fruitiers.
- L'UPR soutiendra les régies municipales agricoles et nouera des relations dans le cadre d'une restauration collective locale 100% bio.
Si possible nous préempterons du terrain pour le faire dans Lyon, [par exemple](#).
- Mise à l'étude, en partenariat avec la Métropole, d'une aide à l'isolation des logements afin de réduire le gaspillage énergétique et le niveau de [pollution](#) lié.
- Mise en place collecteurs de cendriers [pour recycler les mégots de cigarettes](#)
- Mise en place collecteurs de canettes [pour recycler les canettes](#)
- Mise en place de la [consigne pour les bouteilles en verre](#)
- Lutte contre les décharges sauvages.
- Mise en place de zones vertes et fleuries afin de faire butiner les abeilles.
- Lutte contre la pollution de la ville.
- Création d'aires potagères, de composts et de zones de culture ouvertes à tous.
- Politique de réduction des déchets.

J'ai signé la pétition Nous voulons une métropole de Lyon Zéro Déchet ! et je m'engagerai à faire des propositions de manière à réduire nos déchets. C'est d'ailleurs inscrit dans notre programme

➔ <https://pourunemetropolede lyonzerodechet.wesign.it/fr>.

J'ai signé la pétition "Des arbres pas des pubs" et je m'engagerai si je suis élu à faire diminuer la pression publicitaire de la municipalité Lyon 8 ➔ <https://bit.ly/35vqPTi>.

Éducation

- Équilibrer sur notre territoire les offres éducatives pour que chaque enfant d'arrondissement puisse suivre une scolarité de qualité (privé/public – quartier populaire / quartier favorisé).
- Associer les parents d'élèves et le monde éducatif aux choix essentiels (carte scolaire).
- Élargir les offres du périscolaire en formant les animateurs.
- Soutien administratif aux directeurs.
- Rénovation de nos écoles et construction d'une école voir deux en fonction du budget.
- Nombre maximum d'élèves en fonction de l'espace disponible par enfant et par classe (s'ils sont 10 sur 3 m² ça n'a pas de sens) avec 2 voir 3 niveaux de classes maximum par professeur (3 niveaux plutôt adapté pour la méthode montessori).

Rappelons que l'éducation commence aussi à la maison par la politesse, le respect, les enseignants ne sont pas là pour remplacer le rôle des parents.

Dénonciation des reculs démocratiques et sociaux issus de notre appartenance à l'Union européenne

1°/ Retraite

Extrait des GOPÉ 2012-2014 : "Il pourrait notamment être envisagé de relever encore l'âge minimal de départ à la retraite et l'âge de départ à la retraite à taux plein, ainsi que la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, d'adapter les règles d'indexation et de réexaminer les nombreuses dérogations au régime général de certaines catégories de travailleurs" [source](#)

2°/ Réduction du nombre de communes et de régions

la Commission appelle à la réduction du nombre de communes et de régions sans demander l'avis des Français, ah si pardon, on nous a demandé de choisir ... un nom ! On nous a fait croire que c'était pour faire des économies alors que le but est de favoriser les [euros-régions](#).

Extrait des GOPÉ 2019 :

La réforme territoriale de 2014-2016 a divisé par deux le nombre de régions, mais le nombre de communes n'a que légèrement diminué et dépasse encore 34000, chiffre de loin le plus élevé de l'UE. [Source](#).

3°/ Baisse de dotation global de fonctionnement des municipalités

Extrait des GOPÉ 2015 :

La France a entrepris de réformer ses collectivités locales en vue d'améliorer l'efficacité du système. Elle devrait continuer à mettre en œuvre la réduction prévue des dotations de l'État et renforcer le contrôle des dépenses des collectivités locales moyennant un plafonnement de l'augmentation annuelle des recettes fiscales de celles-ci, en tenant compte des plafonds qui s'appliquent déjà à un certain nombre d'impôts locaux. Des mesures sont également nécessaires pour maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. [Source](#)

En 2017 il y a même eu une manifestation des maires contre cette baisse qui se traduisait par une prévision de diminution de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017, soit 3,67 milliards € par an.

Finalement la part forfaitaire de la DGF a été de 9,2 milliards d'euros entre 2014 (40,1 milliards d'euros) et 2017 (30,9 milliards d'euros) soit une diminution de 23% sur 3 ans => - 7,67% par an.

Pour info elle est de 26,94 milliards d'euros en 2019.

Logement

Au cours de ces dernières années, la démographie de la population de la métropole de Lyon s'est accéléré => fin 2017 : 1390240 habitants, en 2009 : 1281971 soit une augmentation de +8,5% en 8 ans donnant un taux de croissance de 1,06% par an soit 11000 habitants de plus par an et (1,2% pour l'arrondissement du 8ème et avec une densité de 12400 habitants / km²)

Tandis que la France Métropolitaine stagne avec une population en très légère hausse de 0,3% (67 millions d'habitants au 1er janvier 2019) avec densité 118 habitants au km²) ([Dossier pollution](#))

Le rythme s'est accéléré. Cette situation peut s'expliquer par différents facteurs sur lesquels nous pourrions interagir pour en limiter l'expansion et ses effets néfastes. Parce que pour nous et pour une grande majorité de Lyonnais, il faut ralentir cette course effrénée à la densification urbaine, vecteur de problèmes multiples sur le bon fonctionnement de la cité. (pollution, prix de l'immobilier, réduction espace vert, embouteillage...)

[Lyon est une ville attractive et est devenu la deuxième ville la plus chère de France](#), le prix de l'immobilier vaut désormais presque 4800 €/m² et a pris +18% sur 36 mois

Les nouveaux acquéreurs ne peuvent venir que de régions dont le prix de l'immobilier est équivalent ou supérieur à ceux pratiqués à Lyon (Paris et sa région en particulier), la gentrification devient dès lors inéluctable. Nous pensons que Lyon doit rester une ville accueillante et ouverte mais qu'elle doit aussi et avant tout protéger sa population et en particulier les plus fragiles. La rareté des terrains, le coût de la construction d'immeubles neufs, l'urbanisation des nouveaux quartiers partiellement pris en charge par les promoteurs qui en répercutent le prix sur les logements vendus, tout cela concourt à soutenir le niveau actuel des prix de l'immobilier.

A cela se rajoutent 2 problématiques que rencontrent toutes les grandes villes :

- [Les logements vacants : 8,5% des logements sont vides à Lyon !](#)
- La location saisonnière via les plateformes de location offrant un bien meilleur rendement mais rendant la location plus difficile aux Lyonnais.

D'après les chiffres de l'Observatoire Airbnb repris par la Métropole de Lyon, il y avait sur la plate-forme de logements pas moins de 11 211 annonces de locations (chiffres arrêtés à fin mai 2019). Nombre d'entre elles, hors de prix, se trouvant dans les quartiers touristiques : la Presqu'île, le Vieux Lyon ou encore la Croix-Rousse.

La situation est également préoccupante dans le secteur locatif. Le loyer médian au m² à Lyon a augmenté de 0,3€, passant de 11,9€/m² en 2016 à 12,2€/m² en 2018, et jusqu'à +0,7 €/m² sur la même période dans le centre-ville.

Les familles partent donc en périphérie, où les loyers sont plus accessibles et les logements plus grands. Ce qui augmente la pollution ([Dossier NOX oxydes d'azote](#)) avec les trajets domicile-travail de quoi grever malgré tout le budget comme l'ont rappelé les gilets jaunes.

Nous pensons, que la mise sur le marché de biens neufs n'est pas de nature à régler le problème du manque de logements disponibles à la location. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, pour l'avenir, récupérer la maîtrise de l'urbanisation et mettre en place un moratoire de 2 ans sur les nouveaux projets immobiliers pour permettre l'achèvement des constructions en cours et à la ville de rétablir les équilibres dans tous les arrondissements et de respecter la loi sur la solidarité SRU dans tous les arrondissements. (SRU – Loi Duflot 2013 qui imposera 25% de logements sociaux en 2025).

Le 8ème est l'arrondissement (avec le 9ème) a le plus haut taux SRU près de 50% contre 20% pour Lyon !

[Il n'y a pas assez de logement sociaux sur Lyon](#) avec des temps d'attentes interminables pour les obtenir, les logements sociaux sont mal réparti dans Lyon. Nous veillerons à ce qu'ils ne soient pas récupérés par le privé ce qui pousseraient les Lyonnais en dehors de leur ville.

Nous ferons en sorte que les locataires puissent devenir [propriétaire de leur logement HLM](#) une loi le permet et avec un taux de 50% de logement sociaux sur Lyon 8 ce sera même une priorité.

Même constat du côté du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et sociales). Alors qu'il dispose de 9 500 logements étudiants, il a reçu cette année 42000 demandes.

Le CROUS de Lyon annonce disposer de 9510 logements sur l'académie pour 35000 demandes. Soit près de quatre fois plus de demandes que d'offres. Faute d'un nombre suffisant de logements étudiants, certains jeunes n'ont d'autre choix que de se tourner vers le secteur locatif privé.

Mais là encore, sur le marché lyonnais, les offres sont largement inférieures aux demandes

Nous mènerons une politique fiscale incitative pour diminuer le nombre des logements inoccupés et réorienter la location saisonnière vers la location classique. En contrepartie, nous proposerons la création d'une régie municipale chargée de

mettre en location des biens qui actuellement sont, inoccupés ou en location saisonnière. Cette régie signera avec les propriétaires un contrat qui comportera un volet de mise en conformité des locaux et qui assurera au propriétaire le paiement des loyers pendant toute la durée du contrat.

Nous continuerons les aides à la reconversion des systèmes de chauffage trop polluant (résidentiel et tertiaire) vers des systèmes de chauffage moins polluant. Mise à l'étude, en partenariat avec la Métropole, d'une aide à l'isolation des logements afin de réduire le gaspillage énergétique et le niveau de [pollution](#) lié.

Dans le cadre des traités européens (notamment à cause de l'[article 63 du TFUE](#)), il n'est pas possible d'interdire aux investisseurs étrangers d'acheter des biens en France. [Certains immeubles lyonnais sont aujourd'hui dans des mains étrangères](#), alors que les lyonnais ont de plus en plus de mal à se loger.

NOS PROPOSITIONS

- Moratoire de 2 ans pour tout nouveau projet immobilier du secteur privé.
- Logements sociaux mieux réparti dans Lyon, les Lyonnais doivent pouvoir rester à Lyon.
- Nous ferons en sorte que les locataires puissent devenir [propriétaire de leur logement HLM](#) une loi le permet et avec un taux de 50% de logement sociaux sur Lyon 8 ce sera même une priorité
- Mise à l'étude, en partenariat avec le CROUS et la Métropole , de la réalisation de logements de type studio et T3 (colocation) pour les étudiants. Obligation pour tout programme immobilier à venir, de réserver 5% de la surface habitable créée, au logement étudiant.
- Création de logements d'urgence de type maisonnette (modulaire ou roulotte) pour des étudiants en situation critique.
- Encourager la colocation intergénérationnelle.
- Modification de la fiscalité concernant les résidences secondaires ainsi que les logements inoccupés.
- Augmentation de la taxe de séjour des logements mis en location saisonnière.
- Création d'une régie municipale dédiée à la mise en location et la gestion des logements inoccupés et ceux qui sont actuellement en location saisonnière dont les propriétaires souhaiteraient sortir de ce statut. (Cette régie sera compétente pour gérer la mise en conformité des logements qui lui seront proposés. Elle établira le contrat entre la régie et le propriétaire Elle assurera au propriétaire le versement des loyers nets des charges et des frais de gestions appliqués et s'occupera de la gestion courante des logements).
- Création d'un label municipal et d'un cahier de bonne conduite à destination des bailleurs avec incitation financière pour eux de procéder aux travaux nécessaires relevés lors de la réalisation des diagnostics afin qu'aucun bien

mis en location ne souffre de vétusté ou ne présente de risques majeurs pour la sécurité des biens et des personnes.

- Aide à la reconversion des systèmes de chauffage trop polluant
- Aide à l'isolation des logements afin de réduire le gaspillage énergétique et le niveau de [pollution](#) lié.

Sécurité

1°/ Le constat

Le constat est inquiétant et démontre une augmentation importante de la petite et moyenne délinquance dans tous les domaines et sur tout le territoire de Lyon. Ces actes délictueux plus ou moins violents sont autant de signes précurseurs d'une violence à venir bien plus grave.

En 2016, les faits de délinquance à Lyon ont connu une augmentation de 15%, +8,7% en 2017 et enfin +0,1% l'année passée. De plus, les premiers mois de 2019 montrent une nouvelle augmentation de 4% des faits commis. Au total, il y a trois ans, 32000 faits de délinquance ont été enregistrés, 45000 en 2017 et enfin 45 100 en 2018. Parmi les principaux délits, on retrouve les vols avec ou sans violences contre les particuliers, qui ont augmenté de +21% en 2016 et de +4% en 2018 ou les cambriolages qui sont eux à +15% en 2016 mais connaissent une baisse de -13% en 2018. Enfin, le voyant est particulièrement dans le rouge sur les coups et blessures volontaires puisque Lyon a connu une hausse de +19% en 2018. Cette augmentation d'atteintes aux biens et aux personnes est la conséquence du désengagement de l'état dans ses fonctions régaliennes par une baisse, une stagnation ou une inadéquation des budgets imposés par la commission européenne à travers [les GOPÉ](#), incitant à un transfert de la charge vers les collectivités locales. Depuis les attentats qu'a connu notre pays, de nouvelles missions orientent une partie des personnels de police vers la lutte contre le terrorisme. Il en est de même pour l'encadrement des révoltes citoyennes (gilets jaunes) et des mouvements sociaux (contre la réforme des retraites).

Alors même que l'état, par la baisse des dotations aux collectivités territoriales et la suppression programmée de la taxe d'habitation met en péril les finances locales, l'état voudrait – sans l'avouer vraiment – que la gestion de la petite délinquance soit prise en charge par une police dite « municipale ». Il y a là une incohérence coupable et une ambiguïté de fait, qu'il faudra lever pour définir le rôle de chacun.

2°/ Repenser les missions de sécurité

Pour notre liste « Vos idées en lumière », il est important de recréer une police de proximité ou d'ilotage afin de rétablir un sentiment de sécurité dans la ville et dans tous ses quartiers. Le désengagement de l'état dans ce domaine est acté. Il revient donc aux acteurs locaux de répondre au mieux aux attentes des Lyonnais et de Lyonnaises.

Il faut articuler et créer une cohérence entre les différents acteurs qui interviennent

dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes. Les moyens techniques ne doivent pas faire doublon mais être accessibles pour tous les intervenants.

Nous souhaitons augmenter les effectifs. Le pourcentage des gardiens de la paix (police nationale) sur le terrain représente 50% des effectifs globaux (soit environ 500 agents). Les autres 50% sont confinés dans des bureaux pour y réaliser des tâches administratives. Pour ce qui est de la police municipale, nous voulons que les personnels destinés aux tâches administratives soient embauchés strictement pour ce travail. Les tâches administratives ne devront pas représenter plus de 25% des effectifs, permettant ainsi la présence sur le terrain des policiers municipaux. Nous souhaitons une meilleure formation des agents de la police municipale. En l'état, nous ne sommes pas favorables à l'armement des policiers municipaux qui disposent déjà d'armes non létales. Enfin, nous souhaitons que la police municipale puisse assurer la continuité du service toute la nuit afin de répondre aux problématiques liées aux activités nocturnes – licites ou illicites – ainsi qu'aux nuisances.

La dissuasion par une politique de présence sur le terrain des forces de police, ne peut suffire à elle seule. Elle doit, en amont être assistée par une politique de prévention et en aval par une politique de répression et de sanctions graduées. Pour ce qui concerne la politique de répression et de sanction, nous sommes favorables à la tolérance zéro en matière d'incivilités et favorables à l'application systématique pour la petite délinquance et les actes d'incivilités, de travaux d'intérêt général (TIG), proportionnés et gradués .

Pour ce qui est de la prévention, elle doit être poursuivie et pérennisée. Les actions de préventions doivent être menées en collaboration avec les acteurs sociaux, les associations de terrain, la justice et la police municipale. À l'UPR nous sommes plutôt contre l'extension des caméras nous estimons que cela a un cout important pour une efficacité relative.

Selon Laurent Mucchielli qui est directeur de recherche au CNRS, sociologue de la délinquance et de l'action publique « [La vidéosurveillance n'est pas très efficace et coûte très cher](#) »

De plus les caméras filment « [ce qu'elles veulent](#) » Nous n'avons vu aucun acte violent sur les gilets jaunes avec les caméras de surveillance, pourtant ce n'est pas [leur nombre qui manquent](#)

Cependant si les citoyens s'emparent de la question par le RIL nous mettrons en place leur recommandation après en avoir débattu.

3°/ Nos propositions

- Augmentation des effectifs de la police municipale, amélioration de la formation des agents.
- Fonctionnement de la police municipale toute la nuit.
- Création d'une brigade relevant de la Métropole, pour assurer la sécurité dans les transports collectifs, les campus universitaires avec une brigade canine.
- Recréer une police de proximité ou d'ilotage
- Tolérance zéro pour la petite délinquance et les actes d'incivilités. Application systématique de travaux d'intérêt général (TIG).
- Limiter le nombre de caméras de surveillance au coût élevé et à l'efficacité limitée notamment sur les incivilités où parfois elles sont détériorées, par contre pour les agressions elles peuvent être utiles (éventuellement décidé ou pas avec le RIL).
- Mettre en place d'éducateurs

Si besoins le RIL sera utilisé.

Aménagement

La liste Vos idées en lumière soutenue par l'UPR Officielle préservera l'espace d'expression pour les associations en sanctionnant les sociétés commerciales affichant sur ces panneaux. Une mesure pour faire vivre l'expression locale en diffusant entre autres des informations utiles aux citoyens et non à la publicité.

Remplacer les panneaux publicitaires par des arbres dont des arbres fruitiers, j'ai d'ailleurs signé la pétition "Des arbres pas des pubs" et je m'engagerai si je suis élu à faire diminuer la pression publicitaire de la municipalité Lyon 8ème
➔ <https://bit.ly/35vqPTi>.

Le saviez-vous ?

- La France verse chaque année à l'Union européenne 9 milliards de plus qu'elle ne reçoit. Avec le FRETIT, nous disposerons de cet argent pour nos communes, les transports mais aussi pour nos services publics de proximité, le logement, la sécurité sociale, la police, nos pompiers, les infrastructures, les hôpitaux, nos crèches, nos écoles, nos retraites ...
- La réforme des retraites est exigée par l'UE, elle est inscrite dans les GOPÉ (Grandes orientations de politique économique).
- L'UE sert à faire contrepoids ? Faux : on continue à brader la France à l'étranger ([rue de la République à Lyon](#), aéroport de Toulouse, châteaux, vignobles...), l'inverse n'est pas possible car tous les pays dans le monde, à part ceux de l'UE, sont protectionnistes.

L'environnement est victime de l'Union européenne

- L'UE encourage l'agriculture productiviste et intensive (OGM, farines animales, [pesticides](#), engrais chimiques, pêches intensives), restreint principe de précaution (glyphosate, perturbateurs endocriniens...).
- L'UE pousse à la mondialisation des échanges et la société de consommation ce qui accroît le trafic (délocalisations, CETA, Mercosur...) donc les émissions de polluants.

Crèche - petite enfance

Dans le 8^{ème} arrondissement il y a :

8 crèches municipales : 324 places

Crèches associatives : 547 places

Crèches privées – Micro Crèches : 49 places

Crèches d'entreprises : 87 places

Total : 1007 places

Rappel du rôle des établissements petite enfance de la Ville de Lyon, des intervenants, et des modalités d'attributions des places en crèche municipales et associatives :

Les **structures municipales** et **associatives** bénéficient d'un soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'enfant est accueilli dans un des établissements petite enfance de la Ville de Lyon, qui propose des modes d'accueil régulier ou occasionnel dans la même structure, afin de répondre de manière souple et adaptée aux besoins des parents.

(source : <https://mairie8.lyon.fr/enfance-et-education/petite-enfance/laccueil-collectif>)

Chaque établissement dispose d'un **projet d'établissement** appuyé sur le projet éducatif et social pour l'accueil du jeune enfant de la Ville de Lyon. Celui-ci prend en compte les spécificités du quartier d'implantation pour adapter les modalités d'accueil aux besoins. Ce projet est mis à la disposition des familles qui souhaitent le consulter

La Mairie d'arrondissement, en tant qu'interlocuteur institutionnel, est le référent de proximité des parents pour les questions relatives à l'admission dans les établissements, et au **projet social et éducatif**. Ce rôle se concrétise notamment par l'animation des réunions de projet social et la présidence des **Commissions d'admission**.

La Ville dispose, au sein de la Direction de l'enfance, de **coordinateurs**, professionnels de la Petite Enfance qui coordonnent et dirigent l'activité des **responsables des établissements**. Ils agissent sous l'autorité de la **Direction de l'enfance** qu'ils représentent dans les établissements.

Les accueils, d'une durée supérieure ou égale à 20 heures hebdomadaires, sont examinés par la Commission d'admission qui se prononce sur la décision d'admission.

La Commission d'admission établit sa décision en fonction d'une **grille de critères**. Pour procéder au choix des enfants à admettre, la Commission débat sur les éléments d'appréciation relevant de la mixité sociale (équilibre entre situations familiales, répartition homogène entre catégories socioprofessionnelles, socialisation des populations d'origine étrangère), sur la mixité d'âge et de sexe et sur l'impact de chaque candidature pour l'optimisation économique de l'établissement.

(source : <https://mairie8.lyon.fr/sites/mairie8/files/content/documents/2017-08/R%C3%A8glement%20des%20%C3%A9tablissements%20municipaux%20d%27accueil%20d%27enfants%20lyonnais.pdf>)

La demande pour une place en crèche municipale ou associative doit être faite à la Mairie, et requiert pour les parents d'identifier 5 crèches maximum où ils souhaiteraient voir accepter leur enfant par ordre de préférence. Les parents sont encouragés à « postuler » auprès d'autres institutions de garde dans le cas où leur demande ne pourrait pas être satisfaite.

La logique voudrait que si les crèches municipales ou associatives n'ont pas la capacité d'accueillir davantage d'enfants dans leurs locaux, l'on crée de nouvelles places, ou bien que l'on construise une nouvelle crèche dans le quartier où la pénurie se fait le plus sentir.

Toutefois, la natalité étant stable dans le 8^{ème} arrondissement, créer plus de crèches municipales reviendrait nécessairement à diminuer la part de l'accueil des enfants dans les autres structures d'accueil, ou bien la part des enfants gardés par les assistantes maternelles à domicile.

Egalement, vouloir augmenter le nombre de places en crèche requiert une analyse fine des possibilités d'aménagements différentes, car les locaux existants ne sont pas toujours facilement extensibles. Il faut davantage de superficie pour accueillir davantage d'enfants, et également davantage de personnel.

Un projet de réforme récent d'extension des places en crèches a été vivement contesté par les professionnels de la petite enfance :

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/les-personnels-des-creches-a-nouveau-dans-la-rue-contre-un-projet-de-reforme-20200114>

Les grèves ont permis de maintenir un seuil d'accueil tolérable. Le taux restera à un adulte pour cinq bébés, et un adulte pour huit enfants sachant marcher. **Sauf** : dans les espaces densément peuplés.

Le concours d'admission au diplôme d'Auxiliaire de Puériculture supprimé :

<https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/fiches-metiers/auxiliaire-de-puericulture/formation-des-auxiliaires-de-puericulture-plus-de-concours-dentree-des-2020>

Le secteur de la petite enfance souffre d'une pénurie chronique de personnel. La réforme devrait permettre d'avoir davantage de personnel formé à ce métier sur le marché de l'emploi. Mais le niveau de la formation et les pré requis nécessaires au bon exercice de ce métier vont-ils être revus à la baisse corrélativement à cette réforme ? La question peut se poser.

Ce que nous pouvons faire au niveau de la municipalité :

Proposer aux futurs embauchés dans les structures municipales et associatives un parcours d'intégration renforcé, et des formations régulières, pour assurer pleinement leur rôle : veiller au confort, à l'hygiène, et à l'accompagnement des nourrissons et jeunes enfants de 3 mois jusqu'à 3 ans.

Développer les compétences des personnels de la petite enfance et leur maintien dans ces emplois difficiles, en leur offrant un parcours professionnel attractif.

Assurer un environnement de travail sain et agréable, favoriser le bien-être au travail, et réduire la pénibilité, grâce notamment :

- à un meilleur aménagement des locaux (matériel/mobilier adapté et ergonomique, travail sur le bruit)

- en proposant aux personnels qui en éprouveraient le besoin des séances de sophrologie – kinésithérapie - ostéopathie. Il pourrait tout à fait être envisageable de fixer un nombre de séance par an et par personne exposée aux risques de ces métiers. Pourquoi ne pas envisager des partenariats privilégiés avec des écoles et leurs étudiants dans ces filières, ce qui permettrait d'optimiser, en plus de la diminution des arrêts maladies dus à des traumatismes physiques, le coût de ce service.

Il ne tient qu'à nous de favoriser une meilleure inclusion et un meilleur bien être de nos enfants et des personnels qui les prennent en charge, au sein des lieux de vie qui leur sont dédiés.

Immigration

L'immigration n'est ni de la compétence de la municipalité, ni de la métropole ni de la France d'ailleurs. L'immigration est gérée par les traités européens : Amsterdam, Schengen, [traité de fonctionnement de l'UE](#) et directive sur les [travailleurs détachés](#).

Sans sortie de l'UE, aucune solution ne sera trouvée car renégocier les traités est une illusion, il n'y aura jamais l'unanimité des 27 pays.

Pour preuve, le Royaume-Uni souverain, vient tout juste de l'annoncer après le Brexit : [pour émigrer vers le Royaume-Uni, il faudra désormais parler anglais et être qualifié](#)

Après [l'augmentation du salaire minimum de 6,2 % prévu en avril](#), le Royaume Uni nous démontre qu'une fois sortie de l'UE auquel nous avons dit NON en 2005, nous pourrions décider de notre avenir [chose impossible dans l'UE](#).

[Voici la position de l'UPR sur l'immigration.](#)